



**Programmes de formation permanente  
Année universitaire 2014-2015**

**Cursus**

La Faculté offre 7 cursus de DU en soins infirmiers :

- **En Réanimation**
- **A l'Enfant**
- **Au Bloc Opératoire**
- **Hygiène Hospitalière**
- **En Oncologie**
- **En Santé mentale**
- **En santé Communautaire**

**Buts**

- Perfectionner une compétence professionnelle acquise
- Acquérir de nouvelles connaissances dans un domaine précis
- Acquérir des expertises cliniques appropriées
- Intégrer les connaissances et les expertises en milieu de travail

**Public concerné**

- Infirmier(ère) titulaire d'une licence en soins infirmiers ou d'un diplôme reconnu équivalent par le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
- Doit justifier d'une expérience professionnelle d'une durée précise selon l'option choisie
- Doit exercer dans une unité de soins correspondant à l'option choisie.

**Règlement des études**

Le cursus est formé de 9, 14 ou de 20 crédits ECTS regroupés en 4 ou 5 modules, selon l'option choisie.

**Horaire**

- 1 jour par semaine pour les DU en soins infirmiers spécialisés
- 2 jours consécutifs par mois pour les DU en Santé Communautaire

**Inscription**

Du 2 septembre au 13 octobre 2014 - du lundi au vendredi de 8h à 16h

**Documents à présenter**

- 2 photos passeport
- Extrait original d'état civil individuel
- Extrait original d'état civil familial
- Photocopie certifiée de la licence en soins infirmiers ou autre diplôme équivalent
- Photocopie certifiée du baccalauréat libanais ou de son équivalent
- Equivalence de la licence
- Lettre de l'employeur
- Relevé des notes des 3 années de licence ou du diplôme équivalent pour les candidats non diplômés de l'USJ
- Photocopie d'une prise en charge maladie : Sécurité sociale, armée ....
- 50.000 LL

Mme Gisèle HAJAL - Chef de département

Tél : 01-421000 ext : 2140

Ou

Mme Thérèse GHANEM - Secrétariat

Tél : 01-421000 ext : 2151

Courriel : [fsi@usj.edu.lb](mailto:fsi@usj.edu.lb)

Site Web : [www.fsi.usj.edu.lb](http://www.fsi.usj.edu.lb)

**N.B. : les candidats seront admis après étude du dossier :  
(Un manque de documents aboutit à un refus du dossier)**